

Séance du Conseil Municipal du 04 Avril 2023 à 19H30

Présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

Liste des Délibérations examinées par le Conseil Municipal

Délibération n° 2023-06 : Approbation du Compte de Gestion 2022

Délibération n° 2023-07 : Approbation du Compte Administratif 2022

Délibération n° 2023-08 : Budget Primitif 2023 : Vote des Subventions

Délibération n° 2023-09 : Budget Primitif 2023 : Vote des Taux d'impôts directs locaux

Délibération n° 2023-10 : Vote du Budget Primitif 2023

Délibération n° 2023-11 : Activité Vélo-Rail et Cabanes d'Etape : Création de deux emplois d'Adjoints d'animation territorial

Délibération n° 2023-12 : Indemnité de Fonction de Conseiller Municipal

Délibération n° 2023-13 : Locations Verbales 2023

Délibération n° 2023-14 : Affectation du Résultat de l'Exercice 2022

L'ensemble de ces délibérations ont été approuvées à l'unanimité des membres présents.

En Mairie, le 14 Avril 2023
Le Maire,
Marcel BARBÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Commune de SAINT-LOUP-DU-GAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2023

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022

Délibération n° 2023 - 06

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion de l'Exercice 2022 du budget principal de la commune dressé par M. Paul RICHOU, Comptable au SGC de Mayenne, et qui laisse apparaître le Résultat de clôture suivant :

+ 199 399,10 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ



Séance du 04 Avril 2023

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

Délibération n° 2023 - 07

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 9

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

M. BARBE quitte la Salle du Conseil au moment du Vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian CHATELLIER, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2022, dressé au préalable par M. BARBE, Maire, vote et arrête les résultats définitifs qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 315 877,85 €

Recettes : 448 283,29 €

Excédent : 132 405,44 €

Section d'Investissement

Dépenses : 97 617,84 € Recettes : 209 645,46 € Déficit Reporté : - 45 033,96 € Excédent : 66 993,66 €

Résultat de clôture : + 199 399,10 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Marcel BARBÉ

Pr. Le Maire absent
par délég. le 1^{er} Adjoint
Christian CHATELLIER



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 053-215302340-20230404-2023_07-DE

SLO

CNE DE ST LOUP DU GAST - CA 2022

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 10

Nombre de membres présents 6

Nombre de suffrages exprimés 9

VOTES : Pour 9

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire,
A SAINT-LOUP-DU-GAST le 04 AVRIL 2023

Le Maire,
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ORDINAIRE

A SAINT-LOUP-DU-GAST le 04 AVRIL 2023

Les membres du conseil municipal,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,
le et de la publication le

A, le

Séance du 04 Avril 2023

Objet : Budget Primitif 2023 : Vote des Subventions

Délibération n° 2023 - 08

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.
M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.
Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.
M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote comme suit les subventions qui seront inscrites au budget primitif 2023 :

Bénéficiaires	Montants
AFSEP (Sclérose en plaques)	50,00 €
France Alzheimer Comité Mayenne	50,00 €
IMC de la Mayenne	50,00 €
Ligue contre le Cancer Comité de la Mayenne	50,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Lupi en Scène	1 000,00 €
Polleniz Mayenne	92,00 €
Polleniz Lutte Frelons Asiatiques	500,00 €
Vélos Rails de France	120,00 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	50,00 €
Label "Paysages de la Mayenne"	50,00 €
CAUE Conseil Architecture Urbanisme et Environnement	50,00 €
UDAF de la Mayenne	60,00 €
SPA de la Mayenne	145,00 €
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	40,00 €
Association Tilleuls et Coquelicots	350,00 €
Aide aux Ukrainiens Fondation de France	200,00 €
Fondation 30 Millions d'Amis	450,00 €
Séisme en Turquie Fondation de France	200,00 €
Ball-Trap Club Mayennais - Centre préparation JO 2024	8 000,00 €
Total	12 507,00 €



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023
Le Maire,
Marcel BARBÉ

Commune de SAINT-LOUP-DU-GAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2023

Objet : Budget Primitif 2023 : Vote des Taux des impôts directs locaux

Délibération n° 2023 - 09

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.
Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu le budget primitif de la Commune de Saint-Loup-du-Gast,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- La taxe d'habitation,

Délibère :

Les taux d'imposition pour l'année 2023 comme les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.91 %
- Taxe d'habitation : 17.47 %

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ

Pr. Le Maire absent
par délég. le 1^{er} Adjoint
Christian CHATELLIER



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	178 738	44,51	112,85	193 100	85 949	44,51	85 949
Taxe foncière non bâties (TFNB)	71 769	44,91	124,11	76 700	34 446	44,91	34 446
Taxe d'habitation (TH)	37 375	17,47	59,68	40 029	6 993	17,47	6 993
Colisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	127 388		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait	44,51		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	127 388 = 1,000000	44,91		
Taxe d'habitation (TH)				
Colisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			4 474	0	0	11 110	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
127 388		15 584		142 972

A LAVAL

Le 06 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
DOMINIQUE MAURESMO
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUESLe 04 avril
Pour la Préfecture,Le 04 avril
Pour la Commune,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 053-215302340-20230404-ETAT_TAUX_2023-BF

Séance du 04 Avril 2023

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Délibération n° 2023 - 10

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

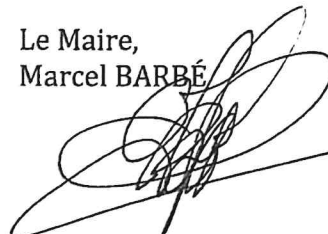
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2023 présenté par le Maire, qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement : 372 659,44 €

Section d'Investissement : 280 597,66 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ



CNE DE ST LOUP DU GAST - BP 2023

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice	10
-------------------------------	----

Nombre de membres présents	6
----------------------------	---

Nombre de suffrages exprimés	10
------------------------------	----

VOTES : Pour 16

Contre 0

Abstentions

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire,
A SAINT-LOUP-DU-GAST le 04 AVRIL 2023

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ORDINAIRE

A SAINT-LOUP-DU-GAST le 04 AVRIL 2023

Les membres du conseil municipal,

FOUR E

Duranda
Mangrum

Duranto
Mancipium

Chauver



CHATELIER CVT



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,
le et de la publication le

A, le

Séance du 04 Avril 2023

**Objet : Activité Vélo-Rail et Cabanes d'Etape :
Création de deux emplois d'Adjoints d'animation territorial**

Délibération n° 2023 - 11

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L332-23 2 du Code Général de la Fonction Publique,
- Considérant que pour assurer l'Accueil de l'activité communale Vélo-Rail et des Cabanes d'Etapes, il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers,

Décide de créer deux emplois d'Adjoints d'animation territorial pour la période d'accueil du 09 Avril 2023 au 31 Août 2023. Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Le conseil donne délégation au maire pour effectuer les recrutements, fixer les horaires de travail et l'autorise à signer les contrats de travail.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ



Séance du 04 Avril 2023

Objet : Indemnité de Fonction de Conseiller Municipal

Délibération n° 2023 - 12

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLoux (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHÉZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2123-24-1,

Le Maire expose que Mme Marie-Christine Durand-Maignan consacre du temps à l'activité Vélo-Rail (surveillance des lieux, encadrement du personnel, accueil) et elle a reçu de la part du Maire une délégation à cet effet.

Il propose donc au Conseil de lui attribuer une indemnité qui serait perçue pour la saison du Vélo-Rail et revue chaque année en fonction de la délégation accordée.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de donner un Avis Favorable à la proposition du Maire et d'attribuer l'indemnité de fonction de Conseiller Municipal à Mme Marie-Christine Durand-Maignan pour cette année 2023, du 1^{er} avril au 31 Octobre, comme suit :

Commune de moins de 500 habitants : taux attribué 3.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ

Pr. Le Maire absent
par délég. le 1^{er} Adjoint
Christian CHATELLIER



Séance du 04 Avril 2023

Objet : Locations Verbales 2023

Délibération n° 2023 - 13

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 10

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit pour l'année 2023 les montants des locations verbales des terrains communaux :

Location portion de chemin rural « La Butte aux Ajoncs » à M. Bigot Bernard :..... 5 €

Location portion de chemin rural « Sarcigné » à M et Mme Landais Philippe :..... 5 €

Location portion de chemin rural « Sarcigné » à M et Mme Poirier Sylvain :..... 5 €

Location parcelle de terre « La Monnerie » à Mme Dugast Maryse :..... 5 €

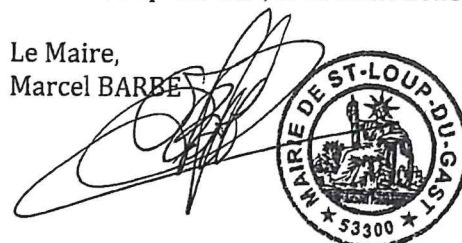
Location parcelle de terre « Le Pont Clément » à Mme Dugast Maryse :..... 5 €

Le Maire est autorisé à signer les conventions à conclure avec les intéressés.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Marcel BARBÉ



Commune de SAINT-LOUP-DU-GAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2023

Objet : Affectation du Résultat de l'Exercice 2022

Délibération n° 2023 - 014

Le 04 Avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Date d'affichage : 14 Avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 9

Étaient présents : M. Marcel BARBE, M. Christian CHATELLIER, Mme Christelle CHARRIER, M. Philippe FOURRE, Mme Michèle LE RAI-JOUSSE et Mme Marie-Christine DURAND-MAIGNAN

Absents : M. Stéphane GUILLOUX (Excusé), Mme Myriam KACOU (Excusée), M. Jean-Claude POCHEZ (Excusé), M. Alfredo DOS SANTOS (Excusé)

M. Dos Santos a donné pouvoir à M. Chatellier pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Guilloux a donné pouvoir à M. Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Mme Kacou a donné pouvoir à Mme Le Rai-Jousse pour la représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

M. Pochez a donné pouvoir à Mme Durand-Maignan pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes.

Secrétaire de séance : M. Philippe FOURRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune présente à la section de fonctionnement un excédent de clôture de l'exercice 2022 de **132 405.44 €** comme suit et il y a lieu de l'affecter :

Excédent antérieur.....	57 596.41 €
Résultat de l'exercice	74 809.03 €
	132 405.44 €

Cet excédent doit être affecté en priorité pour résorber le déficit éventuel des exercices antérieurs et pour le surplus au financement des investissements ou charges de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Financement des investissements.....	55 000.00 €
Financement des charges de fonctionnement.....	77 405.44 €
	132 405.44 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast, le 11 Avril 2023

Le Maire,
Marcel BARBE

